

Monsieur le Maire  
de la commune de  
88130 CHARMES

**PÔLE JEUNESSE ET INNOVATION**  
**DIRECTION DU NUMÉRIQUE ET DE LA MODERNISATION**  
Direction  
Réf. : PJI/DNM/RJ/N° 3  
Affaire suivie par Romain JAMOT  
Tél. : 03.29.30.34.77 – [riamot@vosges.fr](mailto:riamot@vosges.fr)



**Objet** : TNE notification d'aide financière – ENT PANDA VOSGES

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que, sur ma proposition, et avec le soutien de vos Conseillers départementaux, Madame Martine BOULLIAT et Monsieur Eric JACOTE, une subvention maximum de 837,50 €, a été allouée lors de la Commission permanente du 24 février 2025, à la commune de CHARMES dans le cadre du dispositif « Territoires Numériques Educatifs – ENT PANDA VOSGES ».

Le versement de l'aide financière allouée se fera à réception de la facture acquittée reçue, via le guichet citoyen sur le site internet [vosges.fr](http://vosges.fr), dans le téléservice « Demande de versement d'une subvention : appui aux collectivités » de la thématique « Aides aux collectivités ».

De plus, les Conseillers départementaux souhaitent que vous donniez communication de l'octroi de la subvention à votre conseil municipal et que vous portiez cette information à la connaissance de la population, soit par l'intermédiaire d'un communiqué dans la presse locale, soit par le biais de votre bulletin communal. Cette communication devra également mentionner « Opération soutenue par l'Etat dans le cadre de l'action Territoires Numériques Educatifs du Programme d'investissements d'avenir, opérée par la Caisse des Dépôts (La Banque des Territoires) ».

Je vous rappelle également que les équipes départementales restent disponibles pour vous accompagner dans ce dispositif auprès de vos usagers par le biais d'ateliers, de flyers ou d'interventions spécifiques.

Je vous remercie de votre participation active à la transformation de notre école afin de préparer, nous l'espérons, notre jeunesse aux défis à venir.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Vice-président délégué,



Jérôme MATHIEU

Jerome MATHIEU  
2025.03.11 17:52:49 +0100  
Ref:8313775-12479485-1-D  
Signature numérique  
Vice-président du Conseil  
départemental délégué à la  
Communication et aux Usages du  
numérique

Copie à :

- CD88-DCTE-Service des subventions aux collectivités

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges ».